

# Campus Ceria

Conception et suivi de la construction d'un complexe scolaire composé de deux écoles secondaires à pédagogie active, d'un réfectoire, d'une rénovation d'un hall de sport existant, de la construction d'un parking et de sa voie d'accès, du réaménagement d'une drève et de l'aménagement des abords paysagés.

Avenue Emile Gryson 1, 1070 Anderlecht, Belgique

Maître d'ouvrage  
Architecte  
Bureau d'exécution  
Techniques spéciales - PEB  
Stabilité  
Acoustique  
Paysagisme

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE  
AM «V+ / MSA / 51n4e»  
Bureau Bouwtechniek  
MK Engineering  
Greisch  
Daidalos Peutz  
Plant en Houtgoed

---

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME  
5 décembre 2018

**06 . RENSEIGNEMENT AU TITRE DE  
PROPRIETE**



**MSA**

**51N4E**



## DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Bureau Bruxelles II  
Rue de la Régence 54 - 1000 Bruxelles

## Sécurité juridique

Stefania TORINO, Direction d'Administration  
Affaires budgétaires et patrimoniales.  
Rue des Plais 42  
1030 BruxellesBureau Bruxelles 2  
Rzsj.bureau.bruxelles2@minfin.fed.be

## ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ

Le soussigné, Christophe Bauweraerts, Sécurité Juridique Bureau de Bruxelles 2, à 1000 Bruxelles rue de la Régence 54, certifie au vu des documents actuellement en sa possession,

que le bien suivant :

Situation : 1070 Anderlecht, Sentier de la Drève  
N° parcelle : Section D 61 L 3 P0000  
Division cadastrale 21306 Anderlecht 6è Division  
Chemin de 22 a 70 ca

appartient à

La Commission Communautaire française, NE 0240.682.437, ayant son siège social Rue des Palais 42 à 1030 Schaerbeek ; pour 5854/10000è en pleine propriété (PP 5854/10000).

La Commission Communautaire flamande, NE 0240.682.635, ayant son siège social Boulevard Emile Jacquain 135 à 1000 Bruxelles ; pour 4146/10000è en pleine propriété (PP 4146/10000).

Titre : Conservation de l'état d'indivision, acte de Filip KETS, Inspecteur Principal chef de service commissaire au comité d'acquisition d'immeubles de Bruxelles II le 09/12/1998.

Bureau de  
BRUXELLES 2  
Rue de la Régence, 54  
1000 Bruxelles  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h

Délivré à Bruxelles le 11 octobre 2018.

Christophe Bauweraerts  
Sécurité Juridique Bureau Bruxelles 2

Coût : 15,00 €. Référence : 2018/2672b



DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Bureau Bruxelles II  
Rue de la Régence 54 – 1000 Bruxelles

Sécurité juridique

Bureau Bruxelles 2  
Rzsj.bureau.bruxelles2@minfin.fed.be

Stefania TORINO, Direction d'Administration  
Affaires budgétaires et patrimoniales.  
Rue des Plais 42  
1030 Bruxelles

ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ

Le soussigné, Christophe Bauweraerts, Sécurité Juridique Bureau de Bruxelles 2, à 1000 Bruxelles rue de la Régence 54, certifie au vu des documents actuellement en sa possession,

que les biens suivants :

Situation : 1070 Anderlecht, Sentier de la Drève 16  
N° parcelle : Section D 33 L P0000  
Division cadastrale 21306 Anderlecht 6è Division  
Bâtiment Scolaire de 01 ha 13 a 74 ca

Situation : 1070 Anderlecht, Sentier de la Drève 16 +  
N° parcelle : Section D 33 M P0000  
Division cadastrale 21306 Anderlecht 6è Division  
Installations Sportives de 01 ha 55 a 20 ca

appartiennent à

La Commission Communautaire française, NE 0240.682.437, ayant son siège social Rue des Palais 42 à 1030 Schaerbeek ; pour l'ensemble en pleine propriété (PP 1/1).

*Titre : - Acquisition par cession-partage d'une parcelle de terrain située à l'angle du Quai de Veeweyde et du Sentier de la Drève d'une superficie de deux hectares 68 a 94 ca, par acte de Filip KETS, Inspecteur Principal chef de service commissaire au comité d'acquisition d'immeubles de Bruxelles II le 09/12/1998.*

*- Constructions des biens.*

Bureau de

BRUXELLES 2

Rue de la Régence, 54

1000 Bruxelles

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h

Délivré à Bruxelles le 11 octobre 2018.

Christophe Bauweraerts  
Sécurité Juridique Bureau Bruxelles 2

Coût : 15,00 €. Référence : 2018/2672a

*Les renseignements vous sont délivrés sur base des actes, déclarations, attestations et documents tels qu'ils sont connus et repris à ce jour dans les fichiers de l'Administration. La responsabilité du comptable de l'Etat ne peut être engagée si ces renseignements tels qu'ils sont connus ont été fidèlement reproduits.*



Extrait du plan parcellaire cadastral ANDERLECHT 6 DIV

Section: D

Situation : 01.01.2015

Echelle: 1/2.500



L'Administration Générale de la Documentation patrimoniale est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et jouit des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

